



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE

1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2026
RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

N° 2026/O1/019

Question orale déposée au nom du groupe « Avanzemu »

OBJET : CARTE SCOLAIRE EN CORSE (PREMIER ET SECOND DEGRES)

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

La dernière carte scolaire de l'académie de Corse, dans le premier comme dans le second degré, suscite une inquiétude forte et largement partagée sur l'ensemble du territoire corse, dans le rural et l'urbain, entraînant de nombreuses mobilisations des populations concernées. La loi de finances 2026 aura ainsi supprimé 4032 postes pour la prochaine rentrée scolaire, sans oublier de frapper durement la Corse.

Le constat est clair : malgré une baisse démographique (*dans le 1^{er} degré -405 élèves pour la rentrée 2026 ; -199 dans le 2A et -206 dans le 2B*) connue et anticipée, les choix opérés se traduisent par des suppressions de postes, des fermetures de classes et une dégradation progressive des conditions d'enseignement (*11 postes dans le 1^{er} degré et 11 postes dans le 2d*)

Cette baisse démographique est désormais actée comme structurelle par la DEPP (-1,5 millions d'élèves en moins d'ici 2035 à l'échelon français).

La Corse, qui risque d'être impactée dans une fourchette allant de 12 à 20 % selon les départements, devra donc s'attendre à d'autres mesures coercitives pour les années à venir.

Dans le premier degré, de nombreuses écoles, notamment en milieu rural, sont fragilisées, remettant en cause l'équilibre territorial et l'accès de tous à un service public de proximité.

Dans le second degré, les dotations restent sous tension, ce qui limite les dédoublements, les options et les dispositifs d'accompagnement pourtant essentiels à la réussite des élèves.

Dans les deux cas, au-delà d'une dégradation évidente en termes de taux d'encadrement, l'une des conséquences dommageables à très court terme, c'est d'abord le projet éducatif Scola 2030 déployé par l'Académie. Au regard des moyens et objectifs déployés, qui rencontrent une adhésion certaine, les suppressions de postes entraîneront également des difficultés dans la mise en œuvre et la généralisation de la stratégie d'apprentissage linguistique, bilingue et immersive.

Les chiffres sont parlants : des moyens en baisse, des marges de manœuvre réduites, et des classes qui peuvent se retrouver sous tension dans plusieurs établissements. Résultat : la gestion comptable savamment habillée ne peut masquer des réalités concrètes pour les équipes pédagogiques et les élèves, à savoir une offre éducative et une qualité qui vont en se restreignant, rentrée scolaire après rentrée scolaire.

Dans ce contexte, une question centrale se pose : quelle est aujourd'hui la position de l'Exécutif de Corse face à ces décisions unilatérales et subies ?

Alors que notre assemblée revendique, par ses luttes et son histoire, davantage de compétences et de responsabilités, votre silence sur le plan général ou votre faible visibilité sur ces arbitrages interrogent.

La Collectivité ne peut pas se limiter à un rôle d'observation pendant que les décisions structurantes pour l'école en Corse sont prises unilatéralement par l'État.

Aussi, quelles démarches avez-vous engagées pour défendre en amont les moyens de l'école en Corse ?

À l'heure où les pendules semblent sonner de nouveau l'heure de l'autonomie, entendez-vous porter la revendication d'un statut dérogatoire en matière éducative, prenant en compte les spécificités de notre territoire insulaire ?

Êtes-vous prêts à exiger, dans l'entre-temps une véritable cogestion de la carte scolaire, afin que la Corse ne subisse plus des décisions prises sans concertation réelle en amont ?

L'enjeu est majeur : il ne s'agit pas seulement de gestion administrative, mais de garantir l'égalité des chances, la qualité du service public d'éducation et l'avenir de la jeunesse d'un peuple.